

# Votre sécurité au quotidien



Ville de  
Vitry-le-François



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



SOUS-PREFECTURE DE VITRY-LE-FRANÇOIS



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Lutter contre l'insécurité, assurer la tranquillité publique est une priorité. Collectivités, sous-préfecture, gendarmerie, services judiciaires, services sociaux travaillent au quotidien pour votre sécurité.

Aussi, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Vitry-le-François rassemble tous les acteurs de la vie locale concernés par la sécurité et la prévention. Son but est de créer une synergie autour de ces thèmes afin de mieux coordonner les efforts et de gagner en efficacité pour lutter contre la délinquance.

Ces mêmes acteurs se sont rassemblés pour réaliser ce guide sur votre sécurité au quotidien afin de vous faire bénéficier de toutes les informations en la matière. Ce guide se veut pratique, qu'il s'agisse de rappeler des règles de vie élémentaires et de civisme, de donner des conseils simples pour se prémunir des accidents ou des actes de délinquance, de venir en aide à ceux qui sont confrontés à des actes délictueux ou qui en sont victimes.

Sécurité, civisme, prévention, protection... à bien y regarder, tous ces termes ne parlent que d'une chose : notre capacité à vivre les uns avec les autres dans le respect et la tolérance. La sécurité au quotidien, c'est aussi la capacité de chacun à faire preuve de civisme. Règles de vie, lois, ne sont pas un carcan ; elles sont, ne l'oublions jamais, le garant d'une société où il est possible de vivre tous ensemble.

Le Préfet de la Région  
Champagne-Ardenne  
Préfet de la Marne

Le Maire  
de Vitry-le-François  
Président de la Communauté  
de Communes

Le Procureur  
de la République de  
Châlons-en-Champagne



## SOMMAIRE

### **CIVISME** **7**

<i>Faisons moins de bruit</i>	9
<i>Soyons respectueux du milieu dans lequel nous vivons</i>	11
<i>Mieux vivre ensemble, c'est avant tout respecter l'autre</i>	13
<i>La rue, la route un espace à partager</i>	15
<i>Parents, ne baissons pas les bras</i>	17

### **PREVENTION** **19**

<i>L'école en toute sécurité</i>	21
<i>Les enseignants et la sécurité en milieu scolaire</i>	23
<i>Protégeons nos enfants des risques domestiques</i>	26
<i>La sécurité dans les lieux publics</i>	29
<i>Les violences faites aux femmes</i>	31
<i>Personnes âgées : vivre en toute sécurité</i>	33
<i>Drogues, alcool : attention danger !</i>	37

### **PROTECTION** **39**

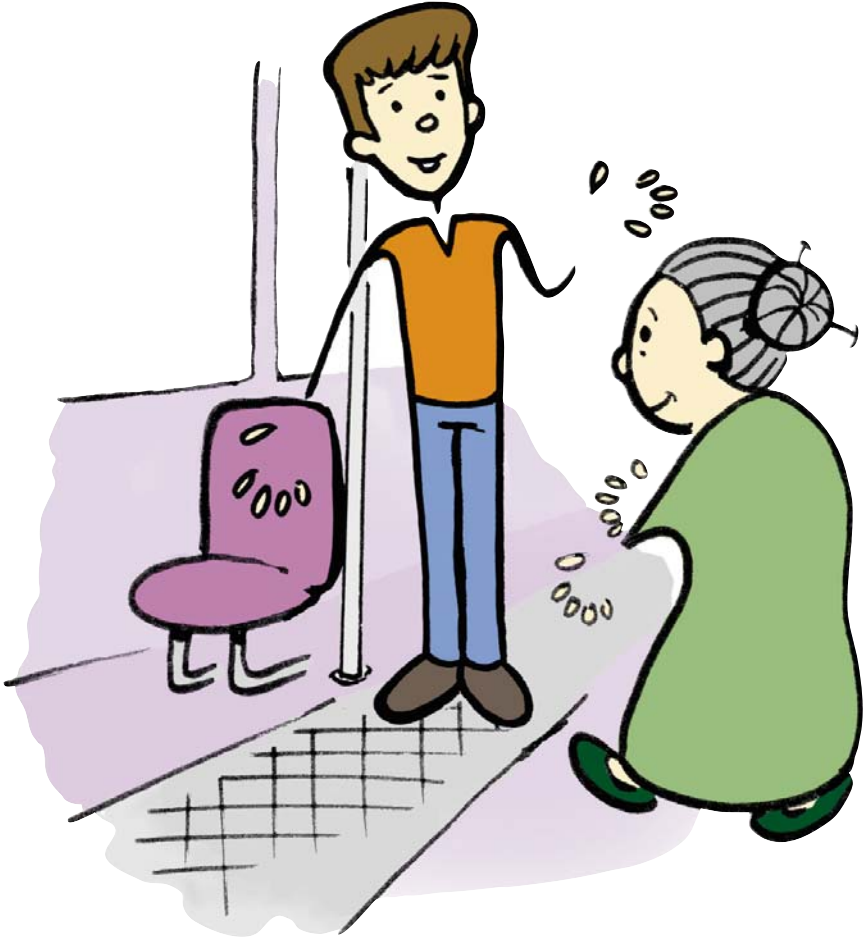
<i>Comment déposer plainte</i>	41
<i>Témoigner : votre devoir</i>	43
<i>Les suites données à votre plainte</i>	45
<i>L'aide aux victimes</i>	49

### **ADRESSES** **53**



# Votre sécurité au quotidien

## CIVISME







## Faisons moins de bruit

*Le bruit est cause de nombreux conflits entre voisins. Pourtant, en respectant de simples règles de vie en société, en dialoguant, nous pouvons tous vivre en bon voisinage.*

• *Le bruit, ce n'est pas qu'après 22 h 00. Il faut respecter ses voisins de jour comme de nuit. En effet, chacun n'a pas le même rythme de travail. Il faut être attentif : le dialogue, c'est la clef de l'entente.*

### Le bruit chez soi

- *Veillez à ne pas gêner vos voisins par des bruits de pas, de musique, de claquement de porte, de déplacement de chaises, de jeu de bille ou de ballon dans les appartements...*
- *Veillez à ce que votre animal n'aboie pas constamment.*
- ***Atténuez les bruits avec de la moquette dans la salle de jeu des enfants, avec des tampons sous les chaises...***
- ***Lors d'une fête ou d'un repas qui risque d'être bruyant, ayez la gentillesse de prévenir vos voisins. Lorsque l'on est prévenu, on accepte plus facilement le bruit.***

### Le bruit dans les parties communes et sur la voie publique

- *Pensez à parler doucement dans les parties communes.*
- *Lors du départ de vos invités, demandez-leur d'être attentifs à ne pas parler bruyamment dans les parties communes et sous les fenêtres des logements.*
- *Lorsque vous venez chercher une personne, n'utilisez pas votre klaxon pour la prévenir et baissez le son de votre autoradio.*
- *A Vitry, vous pouvez tondre votre jardin tous les jours de 8 h 30 à 12 heures et de 14 h 30 à 19 h 30, le samedi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures, le dimanche et jours fériés de 10 heures à 12 heures (pour les autres communes, renseignez-vous auprès de votre Mairie).*



CIVISME

**En cas de nuisances sonores, il faut :**

- *Parlez avec votre voisin des troubles occasionnés et trouvez ensemble une solution ; parfois, il peut ne pas avoir conscience du bruit qu'il produit.*
- *Si votre voisin ne tient pas ses engagements, rappelez-lui vos démarches par une lettre simple en lui précisant la réglementation et prévenez votre propriétaire.*
- *Si rien ne change au bout de 15 jours, envoyez une lettre recommandée avec accusé de réception en lui rappelant votre dernier courrier.*
- *En dernier recours, les gendarmes peuvent venir constater les troubles de jour comme de nuit.*

**Préserver votre capital auditif**

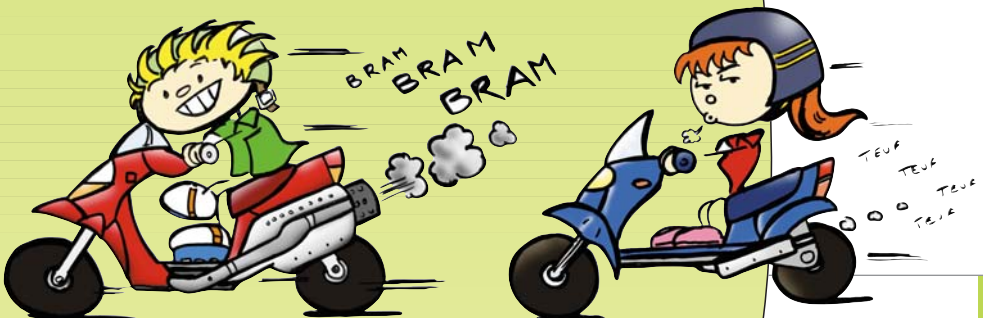
- *Des lésions irréversibles peuvent être provoquées si l'on atteint 120 décibels ou si l'on est exposé trop longtemps à un bruit important.*  
*Par exemple : 45 mn de musique amplifiée dans une voiture par semaine, 7 heures de baladeur à fort volume par semaine...*
- *Si des douleurs apparaissent suite à une exposition importante ou prolongée au bruit, consultez votre médecin dans les 24 heures.*
- *A savoir :*  
  - 120 dB = seuil de la douleur**
  - 105 dB = concert - boîte de nuit - autoradio à très fort volume**
  - 100 dB = baladeur à fort volume**
  - 95 dB = rue à trafic intense**

**Attention ! Même à un niveau supportable (en dessous du seuil de la douleur : 120 décibels), c'est le temps d'exposition qui entraîne les risques de lésions.**

**Conciliateur de justice**  
**Permanence le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredi**  
**de chaque mois de 9h00 à 11h00**  
 Mairie de Vitry-le-François  
 tél. : 03 26 41 22 77

**Gendarmerie**  
 Rue de l'Arquebuse  
 51308 Vitry-le-François  
 tél. : 03 26 74 00 23

**Votre médecin généraliste**



# Soyons respectueux du milieu dans lequel nous vivons

*Vivre ensemble, c'est aussi respecter le cadre de vie de chacun...*



## Dans les lieux publics

- Respectez les espaces et les équipements publics.
- Veillez à ne pas bousculer les gens.
- Evitez de parler trop fort.
- Jetez vos papiers etc., dans les poubelles prévues à cet effet.
- Emmenez votre animal de compagnie jusqu'au caniveau pour faire ses besoins.

## Dans les espaces communs (entrées, couloirs...)

- Respectez les espaces communs tels qu'entrées d'immeubles, ascenseurs... Toute dégradation est un acte de vandalisme qui donne lieu à des poursuites judiciaires.
- Jetez vos papiers etc., dans les poubelles prévues à cet effet.
- Laissez le passage libre dans les entrées d'immeubles.
- Pensez à ne pas encombrer le palier avec des objets tels que vélo, meuble, machine à laver, poussette, carton...
- Evitez de parler trop fort dans les parties communes et les montées d'escaliers.
- Veillez à ne pas étendre le linge sur le balcon de manière à ce qu'il ne goutte pas sur les voisins ou les passants.

### Votre Mairie

### Services techniques

9, rue du Dispensaire  
51300 Vitry-le-François  
tél. : 03 26 74 50 25

### Déchetterie de la Communauté de Communes

Rue de l'Europe,  
51300 Vitry-le-François  
tél. : 03 26 74 19 65

### Ambassadrices du tri

tél. : 03 26 74 84 55

### Votre organisme logeur

### Police Municipale de Vitry-le-François

Place de la Halle  
51300 Vitry-le-François  
tél. : 03 26 62 20 21

### Gendarmerie

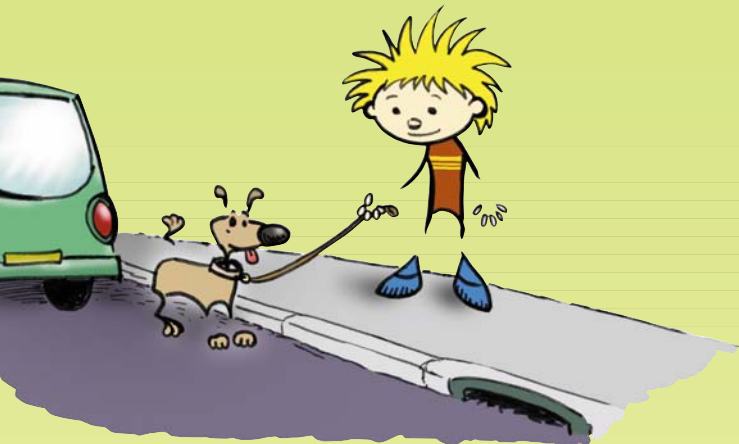
Rue de l'Arquebuse  
51300 Vitry-le-François  
tél. : 17 ou 03 26 74 00 23

**CIVISME**

**Respectons notre cadre de vie**

- *Ne laissez pas les déjections de votre chien souiller les rues, les trottoirs, les espaces de jeux pour enfants, les pelouses...*
- *Devant votre porte, passez le jet d'eau et/ou balayez si nécessaire.*
- *Ne jetez rien par terre. Utilisez les poubelles publiques.*
- *Dans les parcs, jardins et espaces verts, veillez à la propreté des lieux et au respect de ces aménagements.*
- *Ne faites pas de tags, de graffitis car ils sont une véritable agression visuelle et dégradent les édifices.*
- *Ne collez pas d'affiches en dehors des espaces réservés à cet usage.*
- *Pensez à respecter les jours et les heures de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif.*
- *A la déchetterie, lorsque vous habitez à Bignicourt-sur-Marne, Blacy, Frignicourt, Loisy sur Marne, Marolles, Vitry en Perthois, Vitry-le-François, vous pouvez déposer gratuitement : les déchets verts, les encombrants, les gravats, les huiles, les métaux et ferrailles, les papiers et cartons, les piles, le verre...*

**Les agents des services techniques et des organismes logeurs donnent le meilleur d'eux-mêmes pour l'entretien de votre cadre de vie, respectez leur travail, respectez-les !**



La déchetterie est située  
Rue de l'Europe,  
dans la Zone Industrielle  
de Vitry-Marolles  
tél. : 0326741965

**Horaires d'ouverture de la déchetterie :**

**Hiver (du 1er octobre au 31 mars)**

- Lundi 9h-12h et 14h-17h
- Mardi 14h-17h
- Mercredi 10h-12h et 14h-17h
- Jeudi 14h-17h
- Vendredi 10h-12h et 14h-17h
- Samedi 9h-17h
- Dimanche 9h-12h

**Été (du 1er avril au 30 septembre)**

- Lundi 10h-12h et 15h-18h
- Mardi 15h-19h
- Mercredi 15h-19h
- Jeudi 15h-19h
- Vendredi 15h-19h
- Samedi 10h-19h
- Dimanche 9h-12h

# Mieux vivre ensemble, c'est avant tout respecter l'autre...

*Faire preuve de savoir-vivre, avoir le respect de son prochain, des aînés, cela ne coûte rien. Voici quelques conseils afin de mieux vivre ensemble et n'oubliez pas que respecter les autres, c'est aussi se respecter soi-même.*

## D'une manière générale :

- **Traitez les autres comme vous aimeriez être traité vous-même.**
- Restez poli en toute circonstance.

## Chez vous :

- Evitez de faire du bruit.
- Soyez courtois avec vos voisins.

## Dans les lieux publics et les espaces communs (entrées, couloirs...)

- Respectez les espaces et les équipements publics.
- Veillez à ne pas bousculer les gens.
- Evitez de parler trop fort.
- Emmenez votre animal de compagnie jusqu'au caniveau pour faire ses besoins.



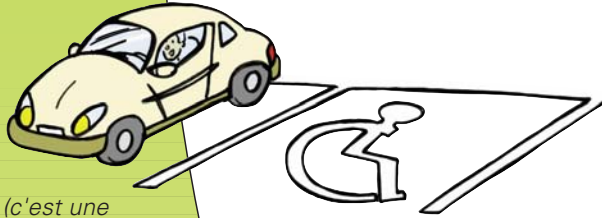
CIVISME

**Au supermarché :**

- *Veillez à ne pas pousser le chariot dans les jambes des autres.*
- *Ne vous mettez pas, le chariot plein, dans la file "express" ou "réservée aux personnes à mobilité réduite".*

**En voiture :**

- *Respectez le code de la route et soyez courtois.*
- *Ne klaxonnez pas en zone urbaine (c'est une infraction au code de la route).*
- *Respectez les places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite (y stationner est interdit).*



**En moto, mobylette ou scooter :**

- *Surveillez le pot d'échappement de votre véhicule.*
- *Respectez toutes les règles du code de la route : il en va de votre sécurité mais aussi de celle des autres.*

**Avec le portable :**

- *Ne gênez pas les autres.*
- *Ne l'utilisez pas au restaurant, au cinéma ou au spectacle.*
- *Évitez de raconter votre vie à haute voix dans le train ou les transports publics.*

**Dans les transports publics :**

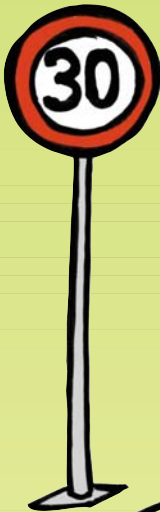
- *Présentez votre titre de transport lorsqu'il vous est demandé.*
- *Faites attention à votre sac à dos et à vos paquets car ils peuvent heurter les autres.*
- *Ne bousculez pas et excusez-vous lorsque, par inadvertance, vous avez marché sur les pieds de quelqu'un.*
- *N'hésitez pas à céder votre place à une personne âgée, etc.*

## La rue, la route, un espace à partager

*Conducteurs, piétons ou deux roues manquent trop souvent de civisme et de courtoisie dans leur déplacement sur route ou en ville. Au quotidien, la sécurité routière n'est pas seulement l'affaire des gendarmes ou des policiers ; elle est l'affaire de chacun.*

### Les règles de base de l'automobiliste

- Respectez les règles du code de la route.
- Respectez les limitations de vitesse.
- En ville, redoublez de vigilance.
- N'occupez pas les places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite.
- Laissez le trottoir aux piétons.
- N'attendez pas vos enfants à la sortie des écoles en stationnant de façon anarchique (au milieu de la chaussée, sur un passage pour les piétons ...) en leur donnant ainsi un mauvais exemple. A Vitry, écoutez les conseils des gardiens d'école. Ils sont là pour assurer la sécurité de vos enfants.



**CIVISME**

**Les règles de base du conducteur de deux-roues**

- *N'oubliez pas que vous êtes un conducteur de véhicule à part entière et que, par conséquent, vous devez respecter toutes les règles du code de la route.*
- *Pour les cyclistes, n'empruntez pas le trottoir afin de respecter les piétons. Si vous circulez la nuit, pensez à avoir un dispositif d'éclairage en état de marche, ainsi qu'un ou plusieurs dispositifs réfléchissants visibles latéralement et sur les pédales.*

**Les règles de base du piéton**

- *Restez vigilant face aux autres usagers de la voie publique.*
- *Ne traversez pas en dehors des passages pour piétons.*
- *Respectez les feux pour les piétons.*
- *A Vitry, empruntez la passerelle pour traverser la voie ferrée.*
- *La nuit, traversez autant que possible dans les endroits éclairés.*

**Gendarmerie nationale**

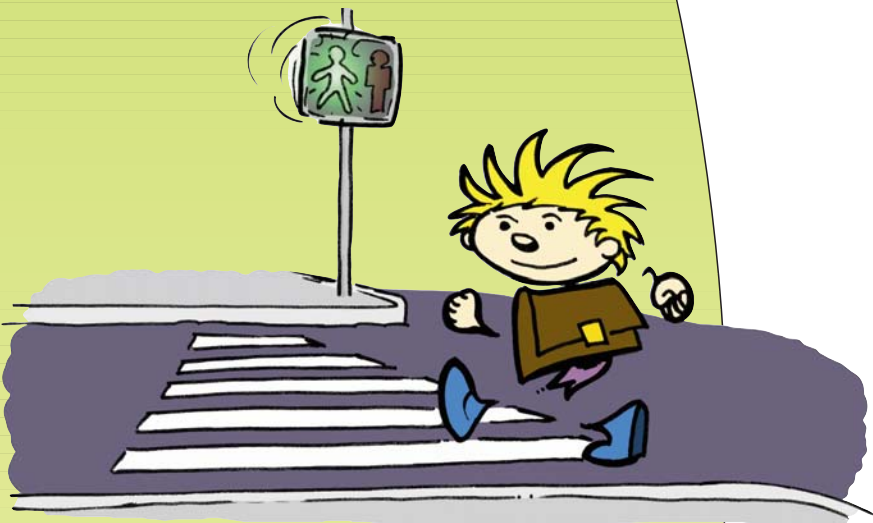
Rue de l'Arquebuse  
51300 Vitry-le-François  
tél. : 03 26 74 00 23

**Police municipale**

Place de la Halle  
51300 Vitry-le-François  
tél. : 03 26 62 20 21

**Sous-Préfecture**

4 rue Maître Edmé  
51300 Vitry-le-François  
tél. : 03 26 74 00 54





# Parents, ne baissons pas les bras

*Parents, quel que soit le problème rencontré par votre enfant, n'hésitez pas à en parler. Les services cités ci-dessous vous écouteront et vous conseilleront.*

## Si vous remarquez des problèmes ou des changements de comportement chez votre enfant :

*Il refuse toute forme d'autorité  
Il erre dans la rue  
Il rentre tard le soir  
Il est souvent en possession d'objets nouveaux  
Les professeurs vous alertent régulièrement du manque de travail scolaire  
Il perd l'appétit  
Il est de plus en plus nerveux  
Il vous fait du chantage...*

### Parlez-en !

## Même s'il ne pose pas de problèmes, votre enfant a besoin de vous.

- Posez-lui des questions sur sa journée scolaire, vérifiez s'il a fait ses devoirs, participez à ses activités.
- Il a besoin de savoir que vous vous intéressez à lui, sa réussite en dépend.



### Circonscription de la solidarité départementale

39, avenue du Colonel Moll  
51300 Vitry-le-François  
tél. : 03 26 74 40 56

### Réseau d'information et de prévention Inspection de l'éducation nationale

Ecole Pierre et Marie Curie  
51300 Vitry-le-François  
tél. : 03 26 74 61 23

### Centre médico-scolaire

Ecole Jules Ferry  
51300 Vitry-le-François  
tél. : 03 26 74 24 83

### Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile

27, bd Robespierre  
51000 Reims  
tél. : 03 26 35 04 37

CIVISME

**Comment aider son enfant au quotidien**

**Pour donner à son enfant, motivation, confiance en lui, efficacité :**

- **Il faut prendre le temps :**  
d'être à l'écoute de sa journée, de son travail scolaire...
- **Montrer de l'intérêt pour ce qu'il fait :**  
en consultant avec lui son agenda, son carnet de liaison, en discutant avec lui de ce qu'il n'a pas compris.
- **L'aider** à apprendre, à organiser sa journée, son travail scolaire à la maison et en étude, lui permettre de travailler dans un environnement calme sans télévision.
- **Etre présent**, en participant à la vie scolaire et aux rendez-vous avec les professeurs.

**Etre parent, c'est aussi être un repère pour ses enfants**

- **Il faut dialoguer :** les repas en famille sont un moment d'échange très important, respecter les horaires de sommeil, **l'encourager** et **ne pas toujours lui dire : "oui"**.  
**Un jeune a besoin d'autorité pour se construire.**
- Etre parent, c'est aussi **prévoir avec lui l'organisation de ses temps de loisirs.**  
De nombreuses activités existent sur Vitry, et vous pouvez bénéficier d'aide financière en cas de difficultés.



**Les professeurs et les directeurs des établissements scolaires**

**Associations des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public**

Espace Lucien Herr  
6, rue de la couronne des Indes  
51300 Vitry-le-François  
tél. : 03 26 65 25 96

**Association Autonome des Parents d'Elèves**

Espace Lucien Herr  
6, rue de la couronne des Indes  
51300 Vitry-le-François  
tél. : 03 26 62 10 07

**Coordinatrice du Contrat Educatif Local**

Mairie de  
Vitry-le-François  
tél. : 03 26 41 22 77